



Abus de biens sociaux dans une banque

Par **Sissou25**, le **29/07/2015** à **04:07**

Bonjour' je travaille dans une banque. Et je connais un administrateur qui outrepassé ses droits et qui se fait payer des formations, qui bien sur n'ont jamais existé. Elles sont payées par une personne consentante de l'une de nos filiales internes. Cette dernière personne est sous sa coupe mais en profite également de son côté pour favoriser son activité par les coups de pouce de l'administrateur. Peut on denoncer anonymement tu et à qui ? Je ne suis qu'une simple salariée et ne souhaite pas être licenciée car ces personnes sont protégées. Merci.

Par **moisse**, le **29/07/2015** à **07:43**

Bonjour,

[citation]qui se fait payer des formations, qui bien sur n'ont jamais existé[/citation]

Personne n'a jamais été payé. Soit il suit les formations, soit il s'absente multipliant ainsi des congés.

Vous pouvez dénoncer les faits:

* auprès de votre C.E. central

* auprès du cabinet d'expertise qui certifie les comptes.

[citation]car ces personnes sont protégées[/citation]

Même les ministres ne sont plus à l'abri de rien.